



Décembre 2024

Résultats de l'audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick

Table des Matières

Faits saillants du chapitre 4	40
Audit des états financiers de la province.....	41
Autosuffisance d'Énergie NB	41
Santé : 18 mois de retard dans l'émission des factures	42
Systemes informatiques du Gouvernement.....	42



2024 Volume III

Faits saillants du chapitre 4

Le vérificateur général a émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2024

La capacité d'Énergie NB à assurer l'autosuffisance de ses opérations reste une préoccupation

Le ministère de la santé ne recouvre pas en temps voulu les sommes dues par les sociétés pharmaceutiques

La province continue d'utiliser des systèmes informatiques présentant des risques notables

Audit des états financiers de la province

Le vérificateur général a exprimé une opinion d'audit sans réserve

- 4.1** Le 10 septembre 2024, le vérificateur général a exprimé une opinion sans réserve (« propre ») sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés fidèlement conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- 4.2** Nos travaux d'audit ont porté sur l'analyse des éléments suivants :
- les principaux programmes et activités des ministères et organismes de la couronne
 - postes de recettes principaux
 - divers postes de dépenses
 - les contrôles internes relatifs à la préparation des états financiers consolidés
 - contrôles internes des systèmes informatiques importants
- 4.3** Chaque année, nous présentons les résultats de nos travaux et formulons des recommandations d'amélioration à l'intention du bureau du Contrôleur et des ministères.
- 4.4** Dans ce chapitre, nous présentons les principales constatations de nos travaux. Nous n'avons pas constaté de fraudes ou de pertes d'actifs significatives au cours de notre audit.

Autosuffisance d'Énergie NB

La capacité d'Énergie NB à assurer l'autosuffisance de ses opérations demeure préoccupante

- 4.5** Nous demeurons préoccupés par la capacité d'Énergie NB d'autosuffire ses activités et de respecter ses obligations sans l'appui du gouvernement. Au cours des dernières années, nous avons fait part de nos préoccupations concernant des éléments tels que ceux d'Énergie NB :
- des niveaux d'endettement élevés
 - manque de rentabilité
 - défis opérationnels

Santé : 18 mois de retard dans l'émission des factures

Ministère de la santé : on lui doit 97 millions de dollars

- 4.6** En vertu de l'accord sur la liste des prix du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick, le ministère de la Santé facture chaque mois les sociétés pharmaceutiques afin de recouvrer une partie des coûts encourus par le ministère au cours de l'année.
- 4.7** Au 31 mars 2024, le ministère de la santé était en retard de 18 mois dans la préparation et l'émission de factures d'une valeur estimée à 97 millions de dollars.
- 4.8** Bien que les montants liés à ces factures aient été correctement enregistrés dans les états financiers consolidés de la province, des retards importants comme celui-ci augmentent le risque que ces montants ne soient pas perçus et peuvent également augmenter le coût des emprunts pour la province.
- 4.9** Nous avons recommandé au ministère de la santé d'élaborer et de mettre en œuvre une procédure permettant de préparer et de présenter régulièrement des factures dans le cadre de cet accord.

Systemes informatiques du Gouvernement

Systeme Oracle Fusion

- 4.10** La portée du projet de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion est considérable et sa mise en œuvre complète nécessitera plusieurs années. L'exercice 2024 a été la troisième année complète d'utilisation de Fusion par la province. Le système comporte plusieurs fonctionnalités, notamment :
- gestion des salaires et des ressources humaines
 - approvisionnement (achats)
 - les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de trésorerie, etc.)

4.11 Une fois entièrement mis en œuvre, Fusion sera utilisé par :

- Partie I (ministères)
- Partie II (districts scolaires)
- Collèges communautaires

Contrôle interne et processus comptables

4.12 Pour faire face aux risques liés à un système informatique complexe, nous avons effectué des tests détaillés sur le système Fusion. Les procédures de test ont été conçues pour s'assurer que les montants enregistrés et traités par Fusion sont matériellement complets et exacts.

4.13 Bien que nous n'ayons relevé aucun problème de nature significative, nous avons constaté que des améliorations pouvaient être apportées en veillant à ce que les transactions enregistrées dans le grand livre général fassent l'objet d'un soutien adéquat.

Autres systèmes informatiques

4.14 Outre Fusion, nous avons effectué des travaux sur les systèmes informatiques gouvernementaux suivants :

- Oracle Financials (EBS) - Finances et Conseil du Trésor
- Rémunération des enseignants - Éducation et développement de la petite enfance
- Paie des employés (SIRH) - Service Nouveau-Brunswick
- Infrastructure TI - Service Nouveau-Brunswick, Finances et Conseil du Trésor
- Impôt foncier - Finances et Conseil du Trésor
- Évaluations foncières - Service Nouveau-Brunswick

4.15 Nous avons relevé des recommandations pour tous les systèmes informatiques, à l'exception d'EBS et de l'impôt foncier. Les thèmes communs des améliorations requises concernaient :

- séparation des tâches
- l'adéquation de l'accès des utilisateurs

Systèmes informatiques présentant des risques connus

4.16 Fusion étant partiellement mis en œuvre, la province continue d'utiliser des systèmes informatiques présentant des risques connus.

4.17 Le système utilisé pour traiter les salaires des enseignants en est un exemple. Ce système utilise un ordinateur central qui a plus de 20 ans et présente un risque important. Alors que trois des sept districts scolaires de la province ont migré vers

le système Fusion en avril 2024, les quatre autres districts doivent migrer avant le 31 mars 2026.

- 4.18** Nous avons recommandé au ministère de l'éducation et développement de la petite enfance de continuer à surveiller et à évaluer les risques liés à l'utilisation de ce système obsolète.
- 4.19** Un deuxième exemple est le système utilisé pour traiter la paie de la plupart des employés du gouvernement de la Partie I. Il s'agit d'un autre système qui a plus de 20 ans et, au 31 mars 2024, seuls deux ministères avaient migré vers Fusion.
- 4.20** Nous continuerons à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de Fusion.